



Accident alcool récidiviste

Par **titiana**, le **16/05/2010** à **21:40**

Bonjour,

mon ami a eu une suspension de permis de 6 mois, suite a un accident de voiture après avoir bu, il n'y a eu aucun blessé. il a récupéré un permis probatoire jusqu'en août.

il y a 24h, il a a nouveau eu un accident en voiture, a cassé un mur et un poteau électrique , en ayant bu encore. Il est en garde a vue.

que risque t il, sachant qu'il avait un permis probatoire? le pire, c'est qu'il a absolument besoin de son permis pour son travail. merci de vos réponses, cdt.

Par **Tisuisse**, le **17/05/2010** à **22:47**

Bonjour,

Votre ami n'ignore pas que la conduite sous alcool lui coûtera 6 points. De ce fait, il va bientôt ne plus avoir de permis du tout. Si son permis n'est pas automatiquement annulé par le juge (durée maxi : 3 ans), ce permis sera invalidé et qu'il ait besoin ou non de son permis pour bosser, ce ne sera pas dans les possibilités du tribunal de le lui laisser.

Lisez donc les post-it en en-tête de ce forum de droit routier, vous avez non seulement vos réponses mais aussi d'autres infos, notamment celles qui le concernent si il lui advenait de conduire.... sans permis.